

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1390001: batellerie

En vigueur au 01/03/2008 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

#### 1.1. : Bateaux de navigation intérieure pour le transport de marchandises, avec ou sans moyens mécaniques de propulsion

##### 1.1.1. : Bateliers

Type	Navigation	
	Navigation intérieure et rhénane	Navigation par bateau-citernes
Bateaux jusqu'à 750 tonnes	1878.54	1938.56
Bateaux à partir du 750 jusqu'à 1500 tonnes	2115.39	2215.55
Bateaux à partir du 1500 jusqu'à 2250 tonnes	2162.17	2245.59
Bateaux à partir du 2250 tonnes et plus	2212.19	2312.29

##### 1.1.2. : Timoniers en navigation intérieure, rhénane et par bateaux-citernes pour des bateaux sans propulsion mécanique et bateaux à moteur

Patente	
Avec	Sans
1704.99	1654.91

##### 1.1.3. : Matelots

Type	Ancienneté	
	Moins de deux ans de service dans la profession	A partir de deux ans de service dans la profession
Matelots	1546.89	1583.67
Matelot-motoriste	1576.99	1613.68

##### 1.1.4. : Mousses

Age	
17 ans et plus	1374.63

17 ans et plus - après un an de service	1438.00
16 ans	1237.81
16 ans - après un an de service	1291.23
15 ans	1100.95

### 1.1.5. : Personnel de remorques

Type	
Capitaine	1965.29
Machiniste-timonier	1939.20

## 1.2. : Transport de personnes, notamment la navigation de plaisance et des services de passage

### 1.2.1. CATEGORIE: Bateliers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	2218.86
de 101 à 250 inclus	2322.34
à partir de 251	2402.43

### 1.2.2. CATEGORIE: Timoniers

Nombre de passagers	
jusqu'a 100 inclus	1701.65
de 101 à 250 inclus	1781.72
à partir de 251	1858.46

### 1.2.3. CATEGORIE: Matelots

Ancienneté	
Moins de deux ans de service dans la profession	1596.94
A partir de deux ans de service dans la profession	1637.01

## 1.3. : Travailleurs de canaux et rivières

Fonction	Salaire	
	Salaire mensuel	Salaire horaire
Manutentionnaire	1683.5100	10.2237
Ouvrier polyvalent <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1761.7600	10.6990
Ouvrier polyvalent avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1792.4400	10.8853
Clarkiste <6 mois d'ancienneté dans le secteur	1761.7600	10.6990
Clarkiste avec 6 mois d'ancienneté dans le secteur	1792.4400	10.8853

Chef d'équipe 6 à 20 ouvriers inclus	1900.3000	11.5403
Chef d'équipe 21 ouvriers ou plus	1978.8400	12.0173

#### 1.4. : Personnel de réserve

Fonction	
Betalier de réserve dans la navigation par bateaux-citernes	2312.29
Batelier de réserve dans la navigation rhénane à bord de bateaux pour le transport de marchandises	2212.18
Batelier de réserve dans la navigation intérieure	2212.18
Timonier de réserve	1704.99
Matelot de réserve	1583.67

#### 1.5. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1458.04